



AGENCE FRANÇAISE
DE SÉCURITÉ SANITAIRE
DES ALIMENTS

LE DIRECTEUR GENERAL

Afssa – dossier n° 2008-0249 – CUBETRINE J
dossier lié n° 8500672

Maisons-Alfort, le 11 décembre 2009

AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
CUBETRINE J, n° AMM 9800321

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par SBM Développement, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation CUBETRINE J détenue par SCOTTS France SAS.

Considérant que cette préparation est déclarée identique au produit de référence RIPCORD 0,5 EAT, dont l'autorisation de mise sur le marché, n° 8500672, détenue par BASF Agro SAS, est en cours de validité ;

Considérant les attestations fournies par SBM Développement, SCOTTS France SAS et BASF Agro SAS ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation CUBETRINE J, présentée par SBM Développement, mise sur le marché qui doit se faire dans des conditions, notamment d'étiquetage et d'emploi, strictement identiques à celles prévues pour le produit RIPCORD 0,5 EAT.

Marc MORTUREUX